



Règlement des Équipes

Version du 21/01/2025

1. Objectifs du Règlement

Ce règlement a pour but de définir les modalités de participation, les critères de sélection des joueurs, les contraintes liées à l'engagement, ainsi que les conditions de remboursement pour les membres des équipes de golf de l'association.

2. Participation aux Équipes

2.1. Adhésion à l'association

Tout participant doit être membre actif de l'association, à jour de sa cotisation annuelle. Il n'est pas nécessaire d'être abonné au parcours du Grand Parc.

2.2. Catégories d'équipes

Les équipes sont constituées en fonction des catégories définies par la fédération (amateurs, juniors, vétérans, équipes mixtes, etc.).

2.3. Engagement personnel

Chaque joueur doit s'engager à participer activement aux entraînements, compétitions officielles, et autres événements organisés par l'équipe.

2.4. Fair-play et esprit sportif

Les membres des équipes doivent adopter un comportement respectueux envers leurs coéquipiers, adversaires, et organisateurs. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion de l'équipe.

3. Sélection du capitaine d'équipe

La sélection d'un capitaine d'équipe est validée par la commission sportive de l'AS au début de la saison sur proposition de l'intéressé.

Il est membre de l'AS et est contraint aux mêmes critères de sélection qu'un joueur des équipes (voir point 4).

4. Sélection des Joueurs

4.1. Joueurs sélectionnables

Pour être sélectionnable dans une équipe, le joueur devra être membre de l'association et avoir participé, au cours de l'année précédente, au minimum à **4 événements de l'association**, tels que :

- Compétitions de classement internes
- Compétitions au Grand Parc
- Compétitions extérieures sous l'égide de l'association
- Compétitions EDG (exemple scramble EDG)

Il n'est pas nécessaire d'être abonné au parcours du Grand Parc

4.2. Responsabilité de la sélection

La sélection des joueurs est effectuée par le capitaine d'équipe parmi les joueurs sélectionnables.

Les joueurs seront sélectionnés en fonction des éléments suivants :

- Niveau de jeu (index handicap officiel)
 - Résultats des compétitions internes et externes
 - Assiduité aux entraînements
 - Esprit d'équipe et attitude générale
-

5. Contraintes

5.1. Disponibilité

Chaque joueur sélectionné s'engage à être disponible pour les compétitions prévues. Les absences non justifiées entraîneront des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'équipe.

5.2. Tenue officielle

Les joueurs doivent porter la tenue officielle de l'équipe, fournie ou indiquée par l'association, lors des compétitions.

5.3. Respect des délais administratifs

Les membres doivent respecter les délais pour fournir les documents nécessaires (licences, certificats médicaux, inscriptions, etc.).

5.4. Contribution financière

Certaines dépenses (déplacement, hébergement) peuvent rester à la charge des joueurs, sauf mention contraire.

6. Remboursements

6.1 Droits d'inscription aux tournois

Sous réserve d'accord préalable du comité sportif, l'association prend en charge les droits d'inscription aux tournois dans la limite du budget annuel alloué en assemblée générale.

6.2. Frais d'hébergements

Les frais d'hébergement liés à une compétition d'équipe seront pris en charge par l'association dans la limite du budget annuel alloué en assemblée générale et réparti entre toutes les compétitions de l'année.

Procédure de remboursement

Pour obtenir un remboursement, les joueurs doivent fournir :

- Une demande écrite et détaillée
- Les justificatifs originaux des dépenses (factures, tickets, reçus)

6.3. Plafond de remboursement

Le plafond annuel des remboursements est fixé chaque année en assemblée générale.

6.4. Exclusions

Ne sont pas remboursés :

- Les dépenses personnelles (repas non inclus dans les forfaits, boissons alcoolisées, etc.)
 - Les frais engagés sans validation préalable.
-

7. Acceptation du Règlement

En rejoignant une équipe, chaque joueur reconnaît avoir lu et accepté le présent règlement.
